



Paris, le 4 février 2015

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TAUX D'INTÉRÊT DES BANQUES DE LA ZONE EURO : DÉCEMBRE 2014

- L'indicateur composite du coût d'emprunt pour les nouveaux prêts accordés aux sociétés¹ a diminué de 6 points de base par rapport au mois précédent, revenant à 2,43 % en décembre 2014, soit la huitième baisse de suite depuis mai 2014.
- L'indicateur composite du coût d'emprunt pour les nouveaux prêts au logement accordés aux ménages¹ a enregistré une baisse de 4 points de base par rapport au mois précédent, ressortant à 2,51% en décembre, soit la onzième baisse de suite depuis février 2014.
- Au cours du même mois, le taux d'intérêt composite appliqué aux nouveaux dépôts est resté stable pour les sociétés, alors qu'il s'est inscrit en baisse pour les ménages. Pour le taux appliqué aux dépôts des ménages, cette évolution représente la onzième baisse de suite depuis février 2014.

¹ Dans ce communiqué de presse, « sociétés » se rapporte aux sociétés non financières (secteur S. 11 du Système européen des comptes 2010 ou SEC 2010) et « ménages » recouvre les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages (secteurs S. 14 et S. 15 du SEC 2010). Les « banques » désignent les institutions financières monétaires, à l'exclusion des banques centrales et des fonds d'investissement monétaires (secteur S. 122 du SEC 2010).

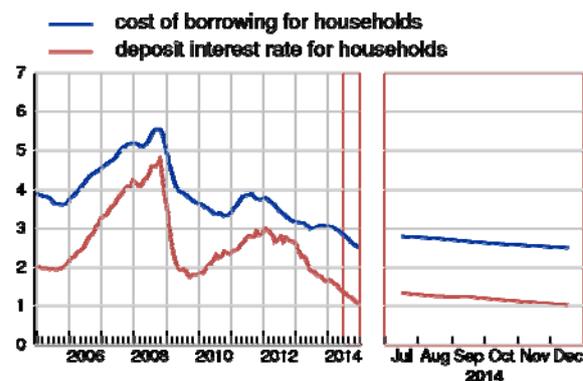
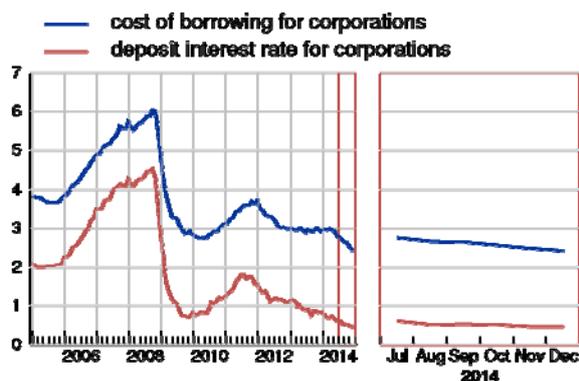
Taux d'intérêt des banques¹ sur les contrats nouveaux de prêt et de dépôt concernant les sociétés et les ménages de la zone euro (en pourcentage annuel)

Coût de l'emprunt pour les sociétés

Coût de l'emprunt pour les ménages

Taux d'intérêt sur les dépôts des sociétés

Taux d'intérêt sur les dépôts des ménages



Taux d'intérêt des banques appliqués aux sociétés

En décembre 2014, tandis que l'[indicateur composite du coût d'emprunt](#), qui combine les taux d'intérêt appliqués à l'ensemble des prêts consentis aux sociétés, a baissé, le coût des nouveaux emprunts contractés par les sociétés a affiché des évolutions contrastées pour les prêts de faible montant (jusqu'à 250 000 euros) comme pour les prêts d'un montant supérieur à 1 million d'euros. Par exemple, le taux d'intérêt appliqué aux nouveaux prêts d'un montant supérieur à un million d'euros assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à trois mois a augmenté de 4 points de base par rapport au mois précédent, s'établissant à 1,77 %. Le taux pratiqué sur les nouveaux prêts de même montant, dont la [période de fixation initiale du taux est supérieure à dix ans](#), a augmenté de 15 points de base pour ressortir à 2,33 %. La hausse en glissement mensuel a résulté de l'effet taux d'intérêt. En ce qui concerne les [nouveaux prêts d'un montant inférieur ou égal à 250 000 euros, assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à trois mois](#), le taux moyen pratiqué a diminué de 6 points de base, s'établissant à 3,70 %. La baisse en glissement mensuel est imputable à l'effet taux d'intérêt.

S'agissant des nouveaux contrats de dépôt, le taux d'intérêt appliqué [aux dépôts des sociétés d'une durée inférieure ou égale à un an](#) est demeuré inchangé à 0,42 % en décembre 2014.

Le taux d'intérêt des [nouveaux prêts accordés aux entrepreneurs individuels et aux sociétés de personnes, assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à un an](#), a diminué de 14 points de base, pour s'établir à 2,79 %, cette évolution étant imputable à l'effet taux d'intérêt.

Taux d'intérêt des banques appliqués aux ménages

L'[indicateur composite du coût d'emprunt](#), qui combine les taux d'intérêt sur l'ensemble des prêts au logement consentis aux ménages, s'est inscrit en recul en décembre 2014. Le taux d'intérêt sur les [prêts au logement assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à un an](#) a augmenté de 4 points de base, ressortant à 2,47 %, tandis que le taux équivalent [pour les prêts dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à dix ans](#) a reculé de 4 points de base, revenant à 2,69 %. Sur la même période, le taux d'intérêt des [prêts nouveaux à la consommation accordés aux ménages, assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à un an](#), a fléchi de 32 points de base, pour s'établir à 5,27 %. Cette évolution a résulté de l'effet taux d'intérêt, qui l'a emporté sur l'effet pondération correspondant.

Les taux convenus sur les dépôts nouveaux des ménages se sont inscrits en baisse. Le taux d'intérêt sur les [dépôts à terme d'une durée inférieure ou égale à un an](#) a reculé de 7 points de base, à 0,98 %, tandis que celui appliqué aux [dépôts remboursables avec un préavis inférieur ou égal à trois mois](#) a diminué de 4 points de base pour ressortir à 0,85 % en décembre 2014.

	Taux d'intérêt des banques				Volumés de contrats nouveaux (en milliards d'euros)		
	Déc. 2014	Variation mensuelle (en points de base)			Déc. 2014	Nov. 2014	Déc. 2013
		Effet taux d'intérêt	Effet pondération				
Sociétés							
<i>Prêts d'un montant supérieur à un million d'euros à taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à trois mois</i>	1,77%	+4	-1	+4	139,37	99,54	128,93
<i>Prêts d'un montant supérieur à un million d'euros dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à dix ans</i>	2,33%	+15	+19	-4	7,33	4,14	5,48
<i>Prêts d'un montant inférieur ou égal à 250 000 euros à taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à trois mois</i>	3,70%	-	-	+4	18,86	17,85	18,11
<i>Indicateur composite du coût d'emprunt</i>	2,43%	6	7	0	239,56	239,35	260,21
<i>Dépôts à terme d'une durée inférieure ou égale à un an</i>	0,42%	0	-	+1	88,79	66,69	105,98
Entreprises individuelles et sociétés de personnes							
<i>Prêts assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à un an</i>	2,79%	-14	-	-2	6,17	4,30	5,90

	Taux d'intérêt des banques			Volumes de contrats nouveaux (en milliards d'euros)			
	Déc. 2014	Variation mensuelle (en points de base)		Déc. 2014	Nov. 2014	Déc. 2013	
		Effet taux d'intérêt	Effet pondération				
Ménages							
<i>Prêts au logement assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à un an</i>	2,47%	+4	+1	+3	14,58	11,14	12,25
<i>Prêts au logement dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à dix ans</i>	2,69%	-4	-	+5	25,91	20,05	16,56
<i>Prêts à la consommation assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à un an</i>	5,27%	-32	-	-6	2,58	2,40	2,71
<i>Indicateur composite du coût d'emprunt</i>	2,51%	-4	-	0	45,66	44,92	43,23
<i>Dépôts à terme d'une durée inférieure ou égale à un an</i>	0,98%	-	-	-2	60,72	56,54	67,60
<i>Dépôts remboursables avec un préavis inférieur ou égal à trois mois*</i>	0,85%	7	6	0	2 055,22	2 055,31	2 058,01

* Pour cette catégorie d'instrument, le concept de contrat nouveau est étendu à l'ensemble des encours et n'est donc pas comparable au volume de contrats nouveaux des autres catégories ; les ménages et les sociétés sont regroupés et classés dans le secteur des ménages. Les données en volume proviennent des statistiques de la BCE relatives aux bilans des IFM.

Des tableaux présentant des ventilations supplémentaires des statistiques des taux d'intérêt bancaires, y compris les indicateurs composites du coût d'emprunt pour tous les pays de la zone euro, sont disponibles dans le *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE à l'adresse suivante : sdw.ecb.europa.eu/reports.do?node=1000002880. Un sous-ensemble est présenté de façon interactive dans « *Our statistics* » (Nos statistiques) à l'adresse suivante www.euro-area-statistics.org. L'ensemble des statistiques relatives aux taux d'intérêt bancaires pour la zone euro et pour les différents pays peut être téléchargé à l'adresse suivante : sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=2018774. Pour plus d'informations, notamment le calendrier de publication, se reporter à la partie *Bank interest rates* du site internet de la BCE à l'adresse www.ecb.europa.eu/stats/money/interest/interest/html/index.en.html.

Pour les demandes des médias, veuillez contacter Stefan Ruhkamp au numéro suivant : +49 69 1344 5057.

Notes :

- Les indicateurs composites du coût d'emprunt sont décrits dans l'article intitulé *Évaluer la transmission de la politique monétaire aux taux débiteurs des banques dans la zone euro en période de fragmentation financière* du *Bulletin mensuel* d'août 2013 (encadré 1).
- Les taux d'intérêt appliqués aux contrats nouveaux sont pondérés des montants des différents contrats, d'abord par les déclarants puis lors du calcul des moyennes nationales et de la zone euro. Ainsi, outre des modifications des taux d'intérêt, les variations des taux d'intérêt moyens de la zone euro appliqués aux contrats nouveaux reflètent également des modifications dans la pondération des différents pays au sein des catégories d'instruments concernées. « L'effet taux d'intérêt » et « l'effet pondération » présentés dans ce communiqué proviennent de l'indice Bennet, qui permet de

distinguer les évolutions mensuelles des taux de l'ensemble de la zone euro résultant de modifications des taux de chaque pays (« l'effet taux d'intérêt ») des évolutions liées aux modifications des pondérations des contributions des différents pays (« l'effet pondération »).

- À compter de décembre 2014, la classification sectorielle appliquée aux taux d'intérêt bancaires est fondée sur le Système européen des comptes 2010 (SEC 2010). Conformément à la classification du SEC 2010 et à la différence du SEC 95, le secteur des sociétés non financières (S.11) exclut à présent les sociétés holding non engagées dans des activités de gestion et les institutions financières captives similaires. Ces institutions sont classées dans le secteur des institutions financières captives et prêteurs non institutionnels (S127) et ne font donc pas partie du champ couvert par les statistiques relatives aux taux d'intérêt bancaires.
- Outre les statistiques mensuelles relatives aux taux d'intérêt bancaires dans la zone euro en décembre 2014, le présent communiqué de presse contient des révisions mineures des données relatives aux périodes antérieures. En plus des révisions régulières, les données incluent des révisions résultant de l'application d'une méthode d'extrapolation étendue introduite par l'orientation BCE/2014/15 pour le calcul des volumes de contrats nouveaux nationaux. Sauf indication contraire, ces statistiques sur la zone euro couvrent les États membres de l'UE ayant adopté l'euro à la période sur laquelle portent les données.
- À compter de janvier 2015, la mise en page et les informations contenues dans ce communiqué de presse ont été améliorées et incluent des liens directs vers les données sous-jacentes disponibles dans le *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE. Il convient de noter que les liens hypertexte sont dynamiques; les données peuvent par conséquent légèrement varier avec la publication mensuelle suivante en raison des révisions. Les retours et suggestions d'améliorations supplémentaires sont les bienvenus.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
9 rue du Colonel Driant
75049 PARIS CEDEX 01
Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Reproduction autorisée sous réserve de citation de la source